



"On s'est battus"

Après avoir commis des violences envers sa femme M.P a été appelé à la barre du tribunal correctionnel de Saint-Pierre.

Son casier judiciaire

Le Président lui rappelle les infractions commises antérieurement : il avait été condamné pour avoir volé et détruit des biens en 2001 et avoir vendu des stupéfiants à une mineure en 2002.

Il est à nouveau devant un tribunal pour fait de violence envers sa compagne. Il lui a été aussi reproché de ne pas habiter à la même adresse pendant les 6



Une soirée qui dégénère.

Dans la nuit du 28 au 29 Août, une dispute éclate car sa compagne lui reproche de consommer 2 litres de bière tous les jours. Il commence à jeter les placards, donner des coups de pied dans les meubles puis il met une gifle violente à Mme.D.

Tout cela sous les yeux de la fille de la victime, qui se réfugie sous sa couette. Ensuite, Mme.D prend la petite et la dépose chez un ami. Elle revient au domicile du couple et la dispute reprend.

Le témoignage du prévenu

Le prévenu reconnaît la dispute mais pas la violence. Il dit aussi qu'il était sous cachets. Sans minimiser ses torts, il dit qu'il a été un enfant battu. De plus, il a eu un accident et a été opéré du genou 3 fois.

Suite à ça, il a perdu son travail. Il a sombré dans l'alcoolisme. Dépressif, il passe son temps devant les jeux vidéo.

"Je ne suis pas violent"

Il dit qu'il n'est pas violent ; pour lui ce n'était qu'une dispute. Pour montrer sa bonne volonté, il a suivi, depuis, des formations pour retravailler. Il traque aussi les pédophiles sur Internet.



Réquisitoire de la Procureure

Elle rappelle que les faits sont graves.

Elle ajoute qu'il reconnaît maintenant ces faits de violences commis, alors qu'avant, il niait. Elle dit qu'il est sur le fil. Elle a peur qu'il recommence à être violent. Elle demande une peine de 10 mois de prison avec sursis.

Plaidoirie de l'avocat de la victime

Elle dit que les circonstances sont floues car Mme.D et la fille n'ont pas la même version.

Que Monsieur a eu 5 jours d'ITT alors que sa compagne 2 jours. Elle trouve que 10 mois de prison c'est trop excessif.

Elle dit aussi qu'il a un casier judiciaire avec 2 mentions mais qui sont anciennes et que c'est la 1ère fois qu'il est condamné pour violences conjugales.



Qu'il est un ancien toxicomane mais qu'il se soigne, qu'il est à la limite de la cirrhose mais qu'il se soigne également. Ne doit-on pas lui laisser une chance ?

Chloé-Valérie-Tasnim